



BOURGOGNE

Déclaration préalable CAPA hors classe Certifiés

Jeudi 11 juin 2020

Pour la dernière fois, cette CAPA se réunit pour donner son avis sur l'avancement à la hors classe et les congés de formation.

Nous ne pouvons que rappeler que les CAP sont des lieux d'échanges riches qui aident à améliorer les projets proposés, qui permettent de préparer l'avenir, offrant une transparence importante pour éviter les soupçons de favoritisme. Les CAPA des certifiés et les améliorations qu'elles permettent sont un bon exemple de l'intérêt de ces échanges.

La crise sanitaire que nous finissons de traverser a montré la nécessité d'un service public fort pour surmonter les crises. L'engagement des enseignants a été souligné en son temps, mais depuis que la réalité du terrain ne colle plus avec la communication ministérielle, nous ne serions plus que des « tire-au-flancs ». Nous prenons acte de cette reconnaissance et ne polémiquerons pas sur les petites phrases assassines qui ont émaillé la communication gouvernementale, mais nous attendons autre chose quant au respect du statut, quant à la reconnaissance du travail et de l'engagement au service de l'intérêt général des agents de la fonction publique, quant à la qualité du dialogue social et du respect de la négociation, quant à l'accompagnement et à l'anticipation des transformations, et quant aux conditions d'emploi et de rémunérations pour toutes et tous. La baisse du nombre de promotions cette année par rapport à l'année précédente est un mauvais signal, tout comme le « profbashing » actuel qui impute les difficultés d'accueil des élèves à notre prétendu absentéisme et fainéantise. Si les établissements scolaires accueillent si peu d'élèves c'est d'abord et avant tout à cause d'un protocole sanitaire très exigeant à mettre en œuvre. Que notre ministre assume ses décisions plutôt que d'en faire porter la responsabilité aux équipes sur le terrain.

Pour le Sgen-CFDT, l'obligation pour un agent d'avoir une carrière sur deux grades est un acquis important. Lors des négociations concernant la hors classe, le Sgen-CFDT a revendiqué un déroulement sur deux grades, pour une carrière complète et un passage automatique à la hors classe au plus tard après 4 ans dans le 11ème échelon.

Nous ne cessons de le répéter, le passage à la hors-classe permet aux collègues de voir leur pouvoir d'achat revalorisé, pouvoir d'achat en berne depuis bien trop longtemps.

Nous voulons insister sur le fait que les collègues qui n'ont pas fait toute leur carrière dans l'Education nationale ne changeront pas de grade avant leur retraite. Ce sont soit des collègues qui viennent du privé, soit des collègues qui viennent d'autres fonctions publiques, voire de la

nôtre, et pour qui les services antérieurs ne sont pas ou mal pris en compte, dont le parcours antérieur peut enrichir leur travail d'enseignant et qui sont pénalisés deux fois, une première lors de ce reclassement aléatoire à leur arrivée dans l'EN et une deuxième fois quand ils ne sont pas proposés à la Hors-classe. Le SGEN-CFDT souhaite que soient pris en compte les cas particuliers de ces agents pour lesquels l'enseignement constitue une deuxième carrière, afin qu'ils puissent aussi accéder à la hors-classe.

Nous demandons également que les collègues retraits (né en 1958 ou avant) soient traités hors barème si nécessaire pour les placer en position de proposés.

Par ailleurs, nous dénonçons, encore, la pérennité des avis renseignés par les chefs d'établissement et les corps d'inspection qui engendrent de l'incompréhension auprès des collègues. Ils peuvent avoir l'impression, à juste titre, que leur ancienneté, leur parcours, leur investissement ne sont pas pris en compte. Ainsi, nous constatons que nos inquiétudes, que les problèmes d'iniquité posés pour les collègues n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière en 2018 par rapport à ceux qui en ont bénéficié et aux avis alors indiqués de façon peu transparente se sont révélées justifiées. Ce sont les principes du PPCR qui sont ainsi dévoyés sur ce point et nous demandons de pouvoir revenir sur des avis formulés en 2018.

Nous constatons avec satisfaction que l'égalité homme-femme est respectée dans les propositions de promotion et ce, sans avoir eu besoin de « retirer » des propositions des hommes au profit de femmes.

Concernant les congés formation, il demeure des collègues qui, suite à leur 4^{ème} demande, se verront à nouveau refuser ce droit, ce que nous déplorons.

Pour terminer, tous nos remerciements aux services du rectorat pour le travail effectué.